

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton Coteaux de Dordogne

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du Lundi au jeudi  
de 13 h 30 à 17 h 30  
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de  
13h30 à 17h00

Nombre de Membres

en exercice : 15  
présents : 13  
représentés : 0  
votants : 13

MAIRIE de GRÉZILLAC

33420

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un le 4 novembre 2021 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation 28 octobre 2021

*PRESENTS* : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, ~~Alain GREIL~~, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Christophe HOTIER, ~~Yohan GARCIA~~, Didier NEBREDA, Jean-Christophe BONHOURE.

*ABSENTS* : Alain GREIL, Yohan GARCIA

*SECRÉTAIRE* : René PREVOT

**OBJET : ASSOCIATION - Participation communale aux activités culturelles et sportives**

**Délibération n° 21.11.04. / 35**

Pour faire suite à la délibération n°17.10.03.02 concernant la participation communale aux activités culturelles et sportives, il est décidé de régler la subvention directement aux familles pour lesquelles l'association concernée refuse de signer une convention avec la collectivité.

La participation sera versée aux familles figurant dans le tableau annexé à la présente délibération et pour les activités suivantes :

- pour l'activité hippique « *Les écuries de Camiac* » à Camiac et Saint Denis
- pour l'activité gymnastique « *Bleus de St Ferdinand* » à Libourne
- pour l'activité football « *football club des côteaux du libournais* » à Arveyres
- pour l'activité basket « *avenir moulonnais basket* » à Moulon

Sous réserve de la présentation d'une attestation de paiement de cotisation pour l'année scolaire 2021/2022.

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL DECIDE D'ATTRIBUER LES PARTICIPATIONS**

Votes pour : XX

Votes contre : XX

Abstention : XX

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 4 novembre 2021*

*Et de l'affichage en mairie le : 4 novembre 2021*

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,  
A Grézillac, le 4 novembre 2021

Le Maire,

Claude NOMPEIX

